

Le Président de la CCI de région Normandie

- Vu l'ordonnance n°2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- Vu le décret n°2015-1629 modifié du 10 décembre 2015 portant création de la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie ;
- Vu l'article R712-13 du code de commerce;

Considérant

- L'organisation des services de la CCIR Normandie et la délégation de signature donnée le 28 juin 2019 ;
- Considérant les projets de cession des immeubles sis à Mont Saint Aignan et à Saint-Contest, approuvés lors des Assemblées Générales des 28 juin et 27 septembre 2019 ;

Sur la proposition du Président,

Donne délégation de signature exceptionnelle et spécifique à Dominique BECARD, Directeur Général, pour signer les actes de cession notariée au nom et pour le compte de la CCI de Région Normandie

- La présente décision sera affichée et publiée sur le site internet de la CCI de Région Normandie et portée à la connaissance de l'Assemblée Générale.

Fait à Rouen, le 14 novembre 2019

 **CCI NORMANDIE**

Président,
Site de Rouen
4 passage de la Luciline
Bâtiment A - Le Vauban
CS 41803
76042 Rouen Cedex 1

Gilles TREUIL

